



LA UNE

La France oublie-t-elle ses personnes âgées ?

Le mouvement de grève des personnels des EHPAD le 30 janvier 2018 donne l'occasion de sensibiliser sur les difficultés quotidiennes de prise en charge que "subissent" les personnes âgées et les professionnels. Le gouvernement avait confié à une parlementaire, Mme Monique Iborra, une mission flash sur la situation des EHPAD. Elle a remis sa [communication le 13 septembre 2017](#).

Mais quatre mois plus tard, les projets de réforme sont toujours dans les cartons (voir [article de La Croix, du 29 janvier 2018](#)).

[La Fédération Nationale des Associations et des Amis des Personnes Agées et de leurs Familles \(FNAPAEF\)](#) avait été auditionnée en septembre. Cette association a pour objectif la mise en œuvre d'un accompagnement de qualité de la personne âgée fragilisée, en concertation avec les Pouvoirs Publics. Elle a apporté son soutien à la grève du 30 janvier, avec [son réseau d'associations locales](#).



Le président de la FNAPAEF est également président de l'association **Bien vieillir Ensemble en Lorraine**. Dans cette [vidéo en lien](#), l'entretien avec Joseph Krummenacker inclut un intéressant reportage sur les aidants familiaux : « *S'il n'y avait pas d'aidant, il n'y aurait pas de maintien à domicile* », « *Il n'y a pas de liberté et d'égalité pour les personnes âgées de plus de 60 ans... Si vous voulez faire un AVC, on vous conseille de le faire avant d'avoir 60 ans.* » ...

LOGEMENT

Le surpeuplement dans le logement, un phénomène qui s'amplifie.

Mais le sous-peuplement aussi !

La Fondation Abbé Pierre a choisi, dans l'édition 2018 de son rapport annuel sur l'état du mal-logement en France, de mettre l'accent sur le surpeuplement dans l'habitat, un phénomène qui touche 8,6 millions de personnes. Le surpeuplement a des effets négatifs sur toute la vie quotidienne des familles, sur la scolarité des enfants, sur la vie professionnelle...

Être humain !

Lire [l'excellent article \(entretien\) ici en lien](#) et la [présentation du rapport sur le site de la Fondation](#) ;

[Télécharger le 23e rapport sur l'Etat du mal-logement, le dossier de synthèse, dont la partie consacrée au surpeuplement.](#)

Conférence de consensus

Les cinq principales agglomérations alsaciennes et l'association régionale HLM (AREAL) ont lancé le 26 janvier une version locale de la conférence de consensus nationale qui doit co-construire le projet de loi logement dite ELAN (*Evolution du logement, de l'aménagement et de la transition numérique*). Pour faire remonter les spécificités territoriales seulement effleurées par cette conférence, selon eux. Lire [l'article du Moniteur](#).

Lancée le 12 décembre dernier, la conférence de consensus sur le logement organisée au Sénat, pour permettre la concertation sur le futur projet de loi, a été menée au pas de charge. Lire [l'article de La Gazette des Communes](#). Le projet de loi est attendu en Conseil des ministres en mars.

Les chiffres de 2017 pour l'ANAH

En 2017, l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat a rénové 81.000 logements, mobilisant une enveloppe de près de 650 millions d'euros d'aides. L'ANAH estime que, par effet de levier, cette campagne de rénovation a permis de créer ou de préserver 21.800 emplois. Le nombre de logements rénovés au titre de la lutte contre l'habitat indigne a sensiblement progressé, passant de 10.074 en 2016 à 11.290 l'an dernier, soit une hausse de 12%.

Dans le prolongement de la loi Vieillesse du 28 janvier 2015 - et portée par ses conventions avec la CNAV et d'autres régimes de retraite - l'ANAH continue également ses interventions dans le cadre de l'adaptation des logements à la perte d'autonomie. Ainsi, 18.185 logements (+2%) ont bénéficié l'an dernier d'aides à ce titre, au profit de personnes âgées ou handicapées.

Près de 10% des logements concernés ont bénéficié également de la prime *Habiter mieux*, qui permet d'associer travaux d'adaptation et travaux de rénovation énergétique. [Le site de l'ANAH](#).

⚠ Attention démarchage abusif : L'ANAH ne cautionne aucun démarchage à domicile proposant un diagnostic énergétique.

Energie

Les Français ont dépensé en moyenne 1 683 euros en 2017 pour chauffer leur logement. Un montant en légère hausse par rapport à l'année précédente. C'est le site [QuelleEnergie.fr](#), "première plateforme digitale de la rénovation énergétique pour les particuliers", qui a procédé à ce calcul. Ce sont les consommateurs de fioul qui ont le plus déboursé (2 230 euros en moyenne), en raison de l'envol de 18% de leur facture, qui augmentera encore de 12% en 2018. Ceux qui se chauffent au bois, l'énergie la plus économique, ont dépensé près de trois fois moins (769 euros). Mais cela ne concerne que 6% de la population. L'énergie la plus onéreuse au mètre carré reste cependant l'électricité, et elle concerne 41 % des ménages français.

Territoires gagnants



Le 29 janvier 2018, [Territoires gagnants](#) organisait à Mulhouse sa deuxième étape du *Tour de France des solutions*, réunissant près de 400 « acteurs » et « faiseurs » de la politique de la ville, dont les associations familiales (CDAFAL, association active au sein des Conseils Citoyens de Mulhouse ; URAF Grand Est) et de nombreuses personnalités (maires de banlieue, président de la Région...). Le sujet en était « *L'apprentissage et la formation professionnelle* », à quelques semaines de la présentation d'un projet de loi au Conseil des Ministres. Les prochaines « étapes » (ou chapitres) seront à Sevrans, le 15 février, sur le thème du sport, puis viendront Paris, sur la vie associative, Allonnes, sur la culture, Evreux, sur l'image des quartiers, La Seyne sur Mer, sur la sécurité...

Un label 40 ans de la politique de la ville

Dans le cadre des "40 ans de la politique de la ville", le gouvernement lance un label éponyme pour valoriser des actions engagées entre le 1er novembre 2017 et le 30 octobre 2018. Le [dispositif de labellisation](#) s'adresse aux collectivités locales, associations, conseils citoyens, bailleurs, centres de ressources, réseaux professionnels, opérateurs culturels, établissements scolaires... la liste n'est pas limitative. Les dossiers sont à envoyer avant le 31 mai 2018.

TRANSPORT

Insécurité

45% des usagers des transports en commun se sentent en insécurité, selon une [note de l'ONDRP](#) (Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales) publiée le 30 janvier. Chez les femmes, ce sentiment est encore plus répandu : 54%. On indique que 32% des usagers estiment les gares et stations peu rassurantes. 26% des usagers mettent en place ce que l'ONDRP appelle des "stratégies d'évitement" : changement d'horaire, de ligne, voire carrément de moyen de transport. Mais tous n'ont pas cette possibilité !

HANDICAP

Lancement du [dispositif « Emploi Accompagné » en région Grand Est](#)

Le dispositif « *Emploi Accompagné* » vient d'être lancé dans la région. Il vise à mettre en place un accompagnement vers ou dans l'emploi en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap. Le pilotage est réalisé par l'ARS et s'inscrit dans le cadre du Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH).

Parler du handicap à l'école

Aller à l'école, recevoir un enseignement et partager des moments péri et extrascolaires, est un droit et une chance pour tous les enfants. Aujourd'hui, l'école ne s'adapte pas encore suffisamment aux besoins particuliers des élèves, notamment lorsqu'ils sont en situation de handicap.

Parce que chacun peut contribuer à ce que l'école devienne plus inclusive, en parler en classe est important. À travers le site <https://ecole-inclusive.org/>, vous pouvez télécharger des [outils pédagogiques](#) gratuits et entrer en contact avec des [bénévoles volontaires](#) de l'Apajh, de l'APF et de l'Unapei, pour mettre en place des séances de sensibilisation en classe.



Chacun, à son niveau, peut participer à rendre la société plus accueillante, plus inclusive.

Aidants

Dominique Gillot, présidente du *Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées* a été missionnée par le gouvernement pour émettre des pistes d'amélioration, concernant le quotidien des aidants, comme des aidés, afin que ceux-ci retrouvent des opportunités et une visibilité dans leur vie professionnelle avec une éventuelle reconversion professionnelle. Ce qui peut nécessiter une formation tenant compte des acquis et de l'expérience. Mais aussi optimiser et faciliter l'accompagnement vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap grâce notamment à la formation

[Lire l'article.](#)



AUTONOMIE

Un portail national

Le nouveau portail national pour les personnes âgées et leurs proches apporte toutes les informations utiles pour faire face à une situation de perte d'autonomie : conseils, démarches, adresses, interlocuteurs. Des articles pédagogiques apportent des réponses aux besoins les plus courants : Comment être aidé à domicile ? Quelles aides demander ? Comment choisir une maison de retraite ? Quelles solutions pour vivre à domicile avec la maladie d'Alzheimer ? Un annuaire pour s'orienter, avec les points d'information locaux dédiés aux personnes âgées, les établissements et services médicalisés. On y trouve des renseignements sur la mise en place d'un accompagnement particulier pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et sur les aides acceptées en fonction des établissements : aide personnalisée au logement (APL) et aide sociale à l'hébergement (ASH), un simulateur pour évaluer le montant du reste-à-charge en EHPAD.



[Accédez au portail national d'information pour l'autonomie des personnes âgées et l'accompagnement de leurs proches](#)

SANTE

Accès aux soins

Optique, audioprothèse, dentaire. La concertation gouvernementale pour un « reste à charge zéro » s'est ouverte le 23 janvier 2018. Le document joint en lien dresse un état des lieux et quelques ambitions pour y parvenir sans augmentation liée des cotisations aux complémentaires santé : http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dp_rac0-2.pdf

Une [étude sur la complémentaire santé](#) de la DREES (Direction de la recherche des études de l'évaluation et des statistiques), rendue publique le 31 janvier 2018, révèle que 12% des 20% les plus pauvres ne sont pas couverts par une complémentaire santé. Ce taux se situe à 16% pour les demandeurs d'emploi. 50% de ces personnes non-couvertes par une mutuelle ont un niveau de vie inférieur à 970 euros par Unité de Consommation. Ce qui veut dire qu'elles devraient normalement être assurées par la [CMU-C](#) ou l'[ACS](#) - cliquez sur les liens pour connaître les conditions et démarches.

Prévention et dépistage

La 12ème semaine européenne de prévention et de dépistage du cancer du col de l'utérus, qui a lieu du 28 janvier au 3 février 2018, est l'occasion pour l'Agence Régionale de Santé et l'Assurance Maladie Grand Est de rappeler à toutes les femmes combien il est important pour elles de se faire régulièrement dépister et de vacciner leurs filles pour lutter contre cette maladie. [Ici en lien](#).

Santé publique

Les *Rencontres de Santé publique France* 2018 auront lieu les 29, 30 et 31 mai au Centre universitaire des Saints Pères à Paris.

Les vidéos de l'édition 2017 sont en ligne : <http://www.rencontressantepubliquefrance.fr/>



Obligation vaccinale

Le décret du 25 janvier 2018 précise les nouvelles modalités de l'obligation vaccinale, avec désormais onze vaccins obligatoires (au lieu de trois), conditionnant notamment l'inscription des enfants nés après le 1er janvier 2018 en structures d'accueil de la petite enfance et en écoles maternelles. Le décret modifie en conséquence le Code de la santé publique. Il prévoit que l'ensemble de ces vaccinations obligatoires soient pratiquées "dans les dix-huit premiers mois de l'enfant", selon les âges fixés par le calendrier vaccinal.

Pour en savoir plus : [Le décret du 25 janvier 2018](#) ; [Le dossier de presse du 5 janvier 2018 sur les vaccinations obligatoires](#) ; [La présentation des vaccins obligatoires sur le site du ministère de la Santé](#) ; [Le site "Vaccination info service"](#).

Centres de santé

L'ordonnance du 12 janvier 2018 modifie les conditions de fonctionnement et de création des centres de santé (« structures dédiées aux soins de premier recours, à vocation pluriprofessionnelle, et qui dispensent des activités de prévention, de diagnostic et de soins »). Elle reconnaît le droit des établissements de santé privés à but lucratif (c'est-à-dire des cliniques) à gérer des centres de santé, tout en réaffirmant aussi le caractère non lucratif de ces structures. Le texte impose ainsi un certain nombre de règles à même de garantir le respect de ce principe. La possibilité de création de centres de santé est également ouverte aux sociétés coopératives d'intérêt collectif.

Pour en savoir plus : [L'ordonnance du 12 janvier 2018](#) ; [Le rapport au président de la République sur l'ordonnance du 12 janvier 2018](#) ; [La communication au conseil des ministres du 12 janvier 2018](#) ; [Le site de la Fédération nationale des centres de santé](#).

Hospitalisation : les patients globalement satisfaits de leur prise en charge

Les [résultats du Baromètre Santé 360](#) portant sur « L'humain dans la santé » réalisé par Odoxa ont été présentés le 22 janvier. Si les patients sont globalement satisfaits de leur prise en charge par les professionnels de santé, cette enquête est aussi l'occasion de pointer du doigt la nécessité d'accorder plus de temps à l'échange médecin/patient et à l'explication des traitements.

La Cour des comptes formule onze recommandations pour une meilleure prise en charge de l'autisme.

La Cour des comptes a évalué la politique publique en direction des personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme. Dans un [rapport présenté le 24 janvier](#), elle recommande d'améliorer la connaissance de ces troubles, de mieux articuler les interventions des différents partenaires au service d'un objectif renforcé d'inclusion et de mieux assurer des prises en charge de qualité dans l'ensemble des territoires. Elle formule pour cela onze recommandations.

BIOETHIQUE

Les *Etats généraux de la bioéthique* organisés par le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) se déroulent du 18 janvier au 07 juillet 2018. Tous les citoyens sont invités à s'interroger et à débattre sur la réforme de la loi Bioéthique. Plus d'une soixantaine de débats citoyens, ouverts au public, seront menés **en régions** par les espaces éthiques régionaux. [Un site internet](#), géré par le CCNE, est dédié aux Etats généraux.

[Retrouver le dossier de presse du CCNE](#). On vous rappelle également le sujet présenté à la Une de notre précédente édition du 12 janvier.

Toutes les [rencontres du Forum européen Bioéthique qui se déroule actuellement à Strasbourg peuvent être suivies en ligne](#).

ACCES AUX DROITS

Droit à l'erreur

Le projet de loi devant instaurer le droit à l'erreur est à l'ordre du jour des parlementaires. Voici, [cités par le magazine Capital, quelques exemples concrets](#) pour appréhender les changements que cela entraînera pour les Français dans leur relation à l'administration.

PETITE ENFANCE

Académie de la Petite Enfance

L'Académie de la Petite Enfance est un *Think Tank* réunissant des citoyens et des professionnels ayant à cœur de promouvoir un environnement et une éducation de qualité pour les enfants de 0 à 6 ans et d'œuvrer dans une démarche pluridisciplinaire. Elle rassemble des éducateurs, pédagogues, gestionnaires de structures, pédiatres, psychomotriciens, orthophonistes, artistes, théologiens, philosophes, parents, élus politiques et des militants. [Conférence à Strasbourg le mardi 7 février 2018.](#)

Rapport annuel 2017 de l'Observatoire national de la petite enfance

Le rapport annuel porte sur « L'accueil du jeune enfant en 2016 ». En [lien sur le site de la CAF](#) et [dossier de presse du 23 janvier 2018.](#)

EDUCATION

La cantine, un droit pour tous les enfants scolarisés

La restauration scolaire des écoles primaires occupe une place essentielle dans la vie quotidienne des familles. Il faut rappeler que l'inscription à la cantine des écoles primaires, lorsque ce service existe, est un droit pour tous les enfants scolarisés. La loi précise qu'il ne peut être établie aucune discrimination selon leur situation ou celle de leur famille. Les collectivités ayant choisi de créer un service de restauration scolaire pour les écoles primaires dont elles ont la charge sont ainsi tenues de garantir à chaque élève le droit d'y être inscrit (cf. loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017, art. 186 ; code de l'éducation, art. L.131-13 ; TA Besançon, 7 déc. 2017, n° 1701724). [Pour en savoir plus, cet article en lien.](#)



La lutte contre la radicalisation

Certains adolescents qui « se cherchent » peuvent très vite être confrontés à des problématiques de radicalisation, sous toutes ses formes. Dans notre région, une expérimentation sur trois ans, financée en grande partie par l'Agence régionale de santé (ARS), permet à la [Maison des adolescents](#) de Strasbourg d'accompagner les jeunes les plus fragiles à travers le Réseau Virage, mais aussi de former les professionnels de santé.

Devant une personne radicalisée, les membres de la famille sont très souvent démunis. Pour les accompagner, écouter et proposer des solutions adaptées aux familles, un large réseau d'acteurs est mobilisé. Que faire ? Qui prévenir ? Comment [traiter la radicalisation](#) ? [A quoi servent les cellules départementales](#) ?

L'Union Nationale des Associations Familiales est pleinement mobilisée dans la prévention de la radicalisation. Elle met en place de nombreuses actions locales, autour de l'usage d'internet et des réseaux sociaux.

[En cas de doute ou de questionnement, n'hésitez pas à appeler le 0 800 005 696 \(Numéro Vert, service et appel gratuits\).](#)

Mineurs non accompagnés (MNA)

L'Observatoire national de l'action sociale (ODAS) vient de présenter une étude, mettant en valeur l'implication et les capacités d'initiative des départements pour prendre en charge les mineurs étrangers isolés, aujourd'hui désignés sous l'appellation MNA. Face à l'urgence, les départements savent innover et les exemples sont souvent transposables, adaptés et avec des coûts moindres que les coûts habituels de l'aide sociale à l'enfance (ASE). La réponse réside dans la mise sur pied de parcours de semi autonomie, permettant de passer rapidement à une très large autonomie. L'insertion dans une formation qualifiante est également indispensable pour espérer une régularisation de la situation de ces jeunes à leur majorité (obtention d'un titre de séjour).

Pour en savoir plus : [Le site de l'Odas. L'étude sera très prochainement publiée dans la "Lettre de l'Odas" ; La présentation sommaire de l'étude sur le site de l'Odas.](#)

Allocation pour demandeur d'asile (ADA)

L'ADA varie en fonction de la composition familiale : 6,80 euros par jour pour une personne, 13,60 euros pour trois personnes, 23,80 euros pour six personnes... Alors que l'accueil en structure d'hébergement devient de plus en plus aléatoire au regard d'une croissance du nombre des demandeurs d'asile plus rapide que celle ces capacités des structures spécialisées, une aide complémentaire à l'ADA, dite "montant journalier additionnel" à l'ADA, d'un montant de 5,40 euros est versé "à chaque demandeur d'asile adulte ayant accepté l'offre de prise en charge, auquel aucune place d'hébergement ne peut être proposée". Mais, dans un arrêt du 17 janvier 2018, le Conseil d'Etat vient de rejeter ce montant additionnel, arguant que celui-ci est insuffisant pour permettre un hébergement sur le marché privé de la location. L'annulation prendra effet au 1^{er} juin 2018. Le gouvernement devra formuler une nouvelle proposition d'ici là.

CLIMAT



Intempéries

De nombreuses communes de notre région ont à faire face, depuis le début de l'année, à des crues et des inondations particulièrement importantes. Une situation qui survient alors que, depuis le 1^{er} janvier, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations incombent aux communes et aux intercommunalités, en vertu d'un transfert de compétence entre l'Etat et les collectivités territoriales. Pour financer cette nouvelle compétence, les communes ont été autorisées à lever une nouvelle taxe, la taxe gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi). Mais la mise en œuvre de cette « taxe inondation » n'est pas sans poser certains problèmes. A lire : un [article du journal Le Monde, daté du 26 janvier 2018](#)

Le réchauffement climatique pourrait se traduire par une hausse de 86 % des inondations, générant au moins 15 milliards d'euros de dommages par an. A lire : un [article du Parisien, daté du 29 janvier 2018](#).

AGRICULTURE

Projet de loi sur l'alimentation

Le projet de loi sur l'alimentation a été présenté en conseil des ministres le 31 janvier. Ce texte issu des Etats généraux de l'alimentation conclus le 22 décembre vise avant tout à rééquilibrer les relations commerciales entre producteurs, distributeurs et transformateurs. Le projet de loi comprend également des mesures en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire. Le 26 janvier, la commission des affaires économiques de l'Assemblée avait auditionné [les responsables des 14 ateliers](#) des états généraux.

A très bientôt pour une nouvelle édition !